



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design

**PROCÈS-VERBAL DE LA 90^E SÉANCE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ
D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN
TENUE LE 22 OCTOBRE 2025 À 16 H
PAR TEAMS**

Étaient présents:

Monsieur Alain Rochon, vice-doyen aux études et la secrétaire de la Faculté

(par lettre alphabétique)

Mme Marguerite Arbour, étudiante 2^e cycle – École d'art
Mme Catherine Bergeron, étudiante 2^e cycle – ÉSAD
M. François Blais, directeur – École de design
M. Nicolas Brault, directeur – École d'art
Mme Johanne Brochu, professeure – ÉSAD
M. Charles Castonguay, 2^e cycle – École d'architecture
Mme Geneviève Cloutier, directrice du CRAD
Mme Claude Demers, professeure – École d'architecture
Mme Carmen Espegel, directeur – École d'architecture
M. Willem Fortin, conseiller à la gestion des études – ÉSAD
M. Benoit Lafrance, chargé de cours – École d'architecture
M. Alexandre Lebel, directeur – ÉSAD
M. Jérôme Lessard, chargé de cours – École de design
M. André Potvin, professeur – École d'architecture
Mme Maéva Robert, étudiante 2^e cycle – École de design
M. Alexandre St-Onge, professeur – École d'art
M. Jean-François Trudel, coordonnateur d'activités – École d'art et de design
Mme Jocelyne Kiss, professeure – École de design

Étaient absents :

M. Michel de Blois, professeur – École de design
M. Nicolas Estrella, étudiant 1^{er} cycle – École de design
Mme Annie Lafrenière, étudiante 1^{er} cycle – École d'art
M. Frédéric Lépinay, doyen - FAAAD
Mme Jasmine Mpoulimpassis, étudiante 1^{er} cycle – École d'architecture
M. Manuel Rodriguez-Pinzon, professeur – ÉSAD
Mme Joelle Tremblay, professeure – École d'art

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est atteint. Le doyen est absent, il est remplacé par le vice-doyen, M. Alain Rochon.

ORDRE DU JOUR

90^e Séance du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

22 octobre 2025 à 16 h

PAR TEAMS

Doyen	1- Vérification du quorum
Doyen	2- Adoption de l'ordre du jour
Doyen	3- Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 89 ^e séances du Conseil facultaire
Nicolas Brault	4- Certificat en arts plastiques : ajout de la capacité d'accueil limitée
Doyen	5- Nominations – Comité de programme
Doyen	6- Information du Doyen
	7- Varia
	Levée de la rencontre

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : Mme Jocelyne Kiss

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA 89^E SÉANCE DU CONSEIL FACULTAIRE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Geneviève Cloutier

Adopté à l'unanimité

5. CERTIFICAT EN ARTS PLASTIQUES : AJOUT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉE

M. Nicolas Brault explique la demande. Mme Demers a ensuite demandé si d'autres programmes universitaires similaires imposaient des limites comparables. Nicolas Brault a répondu que plusieurs programmes à la faculté, comme le baccalauréat en design de produits et en design graphique, sont également à capacité d'accueil limitée. Il a expliqué que la capacité d'accueil est souvent déterminée par les locaux disponibles, et que l'augmentation du nombre d'étudiants nécessiterait des ressources supplémentaires, ce qui n'est pas envisageable actuellement.

André Potvin a soulevé une question d'équité entre les écoles de la faculté, en comparant le ratio étudiants-professeurs. Il a noté que son école compte environ 5,8 étudiants par professeur, alors qu'en arts, ce ratio est de 2,2. Il s'est interrogé sur la logique de cette disparité, au-delà des contraintes matérielles. Alain Rochon a répondu que le calcul doit se faire selon d'autres facteurs, notamment du nombre d'étudiants par atelier, qui est de 15 en architecture et de 25 en art et en design, et par conséquent, la capacité d'accueil est liée à la réalité propre de chaque programme.

Claude MH Demers a ensuite évoqué les cours de dessin obligatoires à l'école d'architecture, qui accueillent 35 étudiants dans des classes restreintes. Elle a exprimé le souhait de voir ce nombre réduit à 25, ce qui améliorerait la qualité de l'enseignement. Alain Rochon a précisé que cette décision relève de la direction de l'école et du doyen, et que chaque programme doit évaluer ses besoins pédagogiques spécifiques.

Attendu que :

- Attendu que le programme est composé majoritairement de cours de création nécessitant un encadrement individuel intensif dans des ateliers ;
- Attendu que la capacité physique des locaux est limitée, notamment en raison de l'espace disponible, des équipements partagés et des normes de sécurité en vigueur ;
- Attendu que la formule pédagogique repose sur la présence active en atelier, le développement de projets individualisés et des critiques de groupe, ce qui limite le nombre d'étudiant-es pouvant être adéquatement encadré-es ;
- Attendu que les ressources humaines, matérielles et financières disponibles ne permettent pas d'augmenter le nombre de groupes ;
- Attendu que la seule base actuellement reconnue pour refuser une admission est l'évaluation de la faiblesse du dossier académique, ce qui ne permet pas de réguler adéquatement les admissions en fonction de la capacité réelle d'accueil ;
- Attendu que cette situation risque de compromettre la qualité de l'enseignement, la sécurité des lieux de travail et l'expérience d'apprentissage des étudiant-es ;
- Que les membres du comité de programme Certificat en arts plastiques (CAP) ont voté en faveur de ce changement;

IL EST PROPOSÉ que le programme soit reconnu comme ayant une capacité d'accueil limitée à 25 places, afin de permettre une régulation des admissions conforme aux contraintes pédagogiques, matérielles et financières réelles pour la session d'admission d'automne 2026.

Proposé par : M. Nicolas Brault

Appuyé par : M. Jocelyne Kiss

Adopté à l'unanimité

6. NOMINATION - COMITÉ DE PROGRAMME

Nominations au comité de programme :

DESIGN			
BAC EN DESIGN DE PRODUITS		Début mandat	Fin du mandat
Professeur	Michel de Blois	01-09-2025	31-08-2027
BAC EN DESIGN GRAPHIQUE		Début mandat	Fin du mandat
Professeure	Marie-Pier Lemieux	01-09-2025	31-08-2027
CERTIFICAT ET BAC ART ET SCIENCE DE L'ANIMATION		Début mandat	Fin du mandat
Professeur	Mario Bergeron	01-09-2025	31-08-2027
Chargé de cours	Pierre Greco	01-09-2025	31-08-2026
MAÎTRISE EN DESIGN D'INTERACTION		Début mandat	Fin du mandat
Direction	Jacynthe Roberge	01-09-2025	31-08-2029
Professeur	Frédéric Lépinay	01-09-2025	31-08-2027
ART			
BAC EN ENS. ARTS		Début mandat	Fin du mandat
Chargé de cours	Michel Lemieux	01-09-2025	31-08-2027

M. Blais s'interroge sur la légitimité de la présence du doyen, à la fois membre administratif et professeur, au sein du comité de programme.

23 octobre 2025 : Après vérification auprès de la Secrétaire générale, Mme Anne-Marie Laflamme, il est confirmé qu'aucune disposition ne s'oppose à ce qu'un administrateur soit également membre professeur d'un comité de programme.

IL EST PROPOSÉ que toutes les nominations soient adoptées, à l'exception de celle de M. Lépinay, qui pourrait être révisée si, après vérification des statuts de l'université, il s'avère qu'un membre de la direction ne peut siéger à un comité de programme.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Maéva Robert

Adopté à l'unanimité

8. INFORMATION DU DOYEN

9. VARIA

LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 22.